



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des institutions**

### **Rapport**

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 140 – Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre

Procès-verbal de la séance du 8 février 2018

**Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 4055-20180213**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 8 FÉVRIER 2018.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS .....	2

### ANNEXE

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Séance du jeudi 8 février 2018

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 140 – Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre (Ordre de l'Assemblée le 6 février 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Pagé (Labelle), porte-parole de l'opposition officielle responsable de la réforme des institutions démocratiques, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M. Rousselle (Vimont)
- M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce), ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Témoins (par ordre d'intervention) :

Commissaire à l'éthique et à la déontologie :

- M<sup>e</sup> Ariane Mignolet, commissaire
- M<sup>e</sup> Andrée-Anne Bolduc, avocate-coordonnatrice

Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires :

- M. François Gélinau, titulaire
- M. Eric Montigny, directeur scientifique

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 20, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

**REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Pagé (Labelle) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

**AUDITIONS**

La Commission entend le Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

À 12 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

L'audition se poursuit.

À 12 h 29, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires.

À 13 h 05, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Carolyne Paquette

\_\_\_\_\_  
Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 8 février 2018

## **ANNEXE I**

**Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus**

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Commissaire à l'éthique et à la déontologie 001M

Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires 002M